

Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès Rapport annuel 2012

Table des matières

Lettre d'accompagnement	1
Message du président	2
Vue d'ensemble	3
Organisation	4
Membres du conseil	6
Faits saillants de l'année	7
Comités	8
Pour nous joindre	9

Lettre d'accompagnement

**Death Investigation
Oversight Council**

25 Grosvenor Street
1st Floor
Toronto ON M7A 1Y6

**Conseil de surveillance des
enquêtes sur les décès**

25, rue Grosvenor
1e étage
Toronto ON M7A 1Y6



Le 19 septembre 2013

L'honorable Madeleine Meilleur
Ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
25, rue Grosvenor, 18e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Y6

Madame la Ministre,

Au nom du Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès et conformément au paragraphe 8 (7) de la Loi sur les coroners, L.R.O. 1990, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel du Conseil de surveillance pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2012.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joseph James".

L'honorable Joseph C.M. James

Message du président



Le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (le « Conseil de surveillance » ou CSED) a terminé sa deuxième année de fonctionnement et est heureux de rendre compte de ses activités dans le présent rapport annuel.

Depuis la mise en place officielle du CSED le 16 décembre 2010, ses membres ont consacré une grande partie de leur temps à étudier de près la Loi sur les coroners ainsi que les procédures et pratiques du système d'enquête sur les décès de l'Ontario.

En 2012, le CSED a coparrainé un examen systémique, effectué par KPMG, du système d'enquête sur les décès de l'Ontario. KPMG a été chargé de procéder à un examen du système d'enquête sur les décès de l'Ontario et d'évaluer les différents modèles d'enquête dans ce domaine, dans l'objectif de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité et la durabilité du système ontarien. Le CSED a travaillé en partenariat avec le Bureau du coroner en chef, le Service de médecine légale de l'Ontario et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels afin de fournir des perspectives et des conseils sur les composantes d'un système de haute qualité et transparent d'enquête sur les décès.

Cette année aussi, le Comité des plaintes a examiné et traité un certain nombre de plaintes. Le Comité a affiné le processus de traitement des plaintes afin d'assurer l'équité procédurale et d'évaluer son efficacité dans l'exécution de son mandat. Dans le cadre de son engagement à se perfectionner continuellement, le Comité des plaintes a amélioré ses documents d'information concernant les plaintes du public et consulté à ce sujet le Bureau de l'Ombudsman.

Le Comité de la qualité a passé l'année à déterminer la portée de son mandat d'enquête et à étudier les méthodes d'assurance de la qualité et de gestion utilisées dans les systèmes d'enquête sur les décès. Vers la fin de 2012, le Conseil a créé le Comité de recherche sur les systèmes d'enquête afin d'examiner et d'évaluer les systèmes d'enquête dans d'autres territoires de compétence.

Je tiens à remercier les membres du Conseil de surveillance pour leur engagement en vue de garantir que le système d'enquête sur les décès de l'Ontario atteigne et maintienne les plus hautes normes de service et de responsabilisation. Je me réjouis de continuer à travailler avec eux pour relever de nouveaux défis, étendre notre présence et réaliser notre mandat.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joseph James'.

L'honorable Joseph C.M. James

Vue d'ensemble

Le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) a été créé le 16 décembre 2010 pour répondre au besoin de renforcer la responsabilisation et la surveillance du système d'enquête sur les décès de l'Ontario.

Mission

Le CSED est un conseil de surveillance indépendant qui s'engage à servir la population ontarienne en veillant à ce que les services d'enquête sur les décès soient fournis d'une manière efficace et responsable. En tant qu'organisme consultatif, le CSED supervise les coroners et les médecins légistes en Ontario, traite les plaintes du public et favorise la tenue d'enquêtes de haute qualité sur les décès.

Mandat

Le CSED supervise le coroner en chef et le médecin légiste en chef en les conseillant et en leur faisant des recommandations sur les questions suivantes :

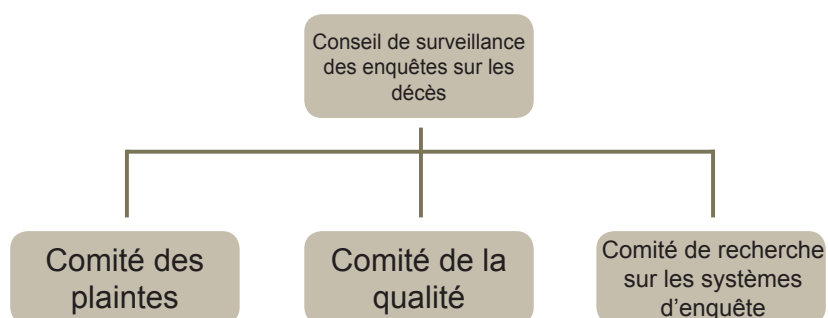
1. La gestion des ressources financières;
2. La planification stratégique;
3. L'assurance de la qualité, les mesures de rendement et les mécanismes de responsabilisation;
4. La nomination et le congédiement des cadres supérieurs;
5. L'exercice du pouvoir de refuser d'examiner une plainte en vertu du paragraphe 8.4 (10) de la Loi sur les coroners;
6. L'observation de la Loi sur les coroners et des règlements;
7. Toute autre question prescrite.

Le CSED administre également le traitement des plaintes du public par l'entremise de son Comité des plaintes.

Organisation

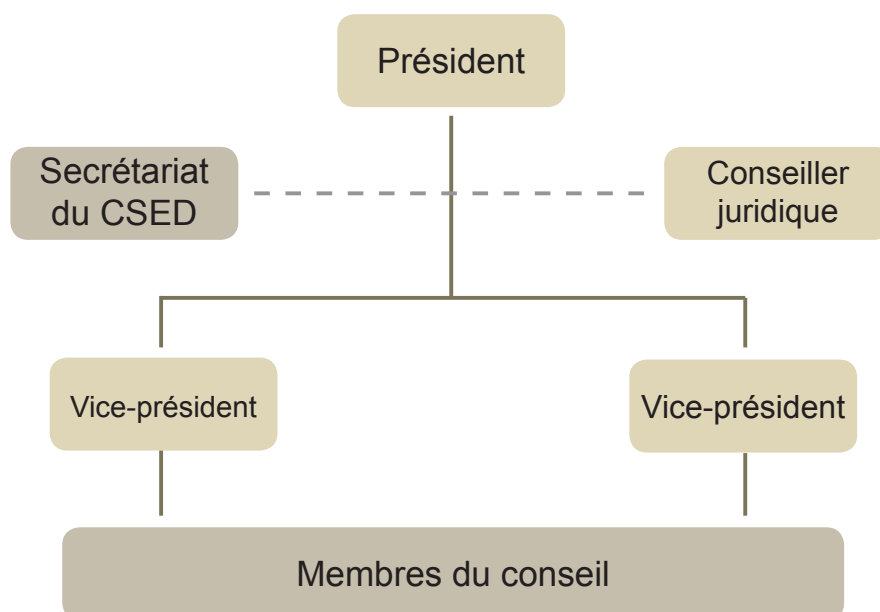
Structure

Bien que fonctionnant indépendamment dans les limites son mandat, le CSED est responsable devant le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Globalement, le CSED se compose d'un conseil et de trois comités.



Le Conseil de surveillance est dirigé par un président avec l'appui de deux vice-présidents.

Le Conseil de surveillance est aidé dans son fonctionnement par un secrétariat qui gère les activités courantes de l'organisme.



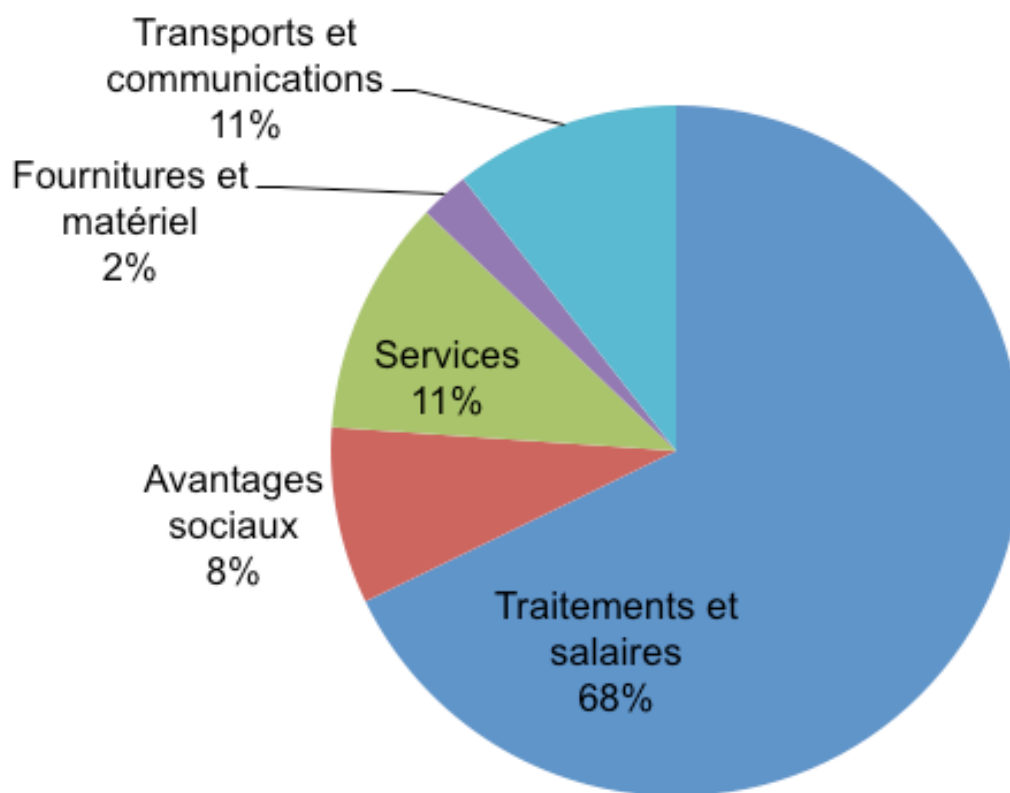
Organisation

Financement

Le financement du CSED est assuré par un processus budgétaire annuel standard, les fonds nécessaires étant fournis par l'Assemblée législative, par l'intermédiaire du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

Le budget total alloué au CSED pour l'exercice 2011-2012 était de 435 000 dollars. Ce budget se répartissait comme suit :

Répartition du budget pour l'exercice 2011-2012



Composition du Conseil

Le CSED se compose de treize membres, qui représentent diverses disciplines. Les membres sont des professionnels des domaines juridique et médical, des dirigeants du secteur de la santé, des représentants du gouvernement et des membres du public qui, ensemble, possèdent les connaissances et l'expertise nécessaires pour assurer une surveillance efficace.

Le Secrétariat des nominations effectue la sélection des membres du public, tandis que les représentants du gouvernement sont nommés par leur ministère respectif. Le lieutenant-gouverneur en conseil procède ensuite à la nomination des membres du Conseil pour un mandat de trois ans.

Membres actuels

Membres dont le mandat va du 16 décembre 2010 au 16 décembre 2013) :

L'honorable Joseph C.M. James, ancien membre de la magistrature de l'Ontario (président)

Emily Musing, directrice générale, services pharmaceutiques, responsable de la gestion des risques cliniques, de la qualité de soins et de la sécurité des patients, Réseau universitaire de santé (vice-présidente)

Maître John Pearson, avocat, Bureau des avocats de la Couronne, ministère du Procureur général (vice-président)

Lori Marshall, vice-présidente, soins aux patients, Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay

Docteur Andrew McCallum, coroner en chef (membre non-votant)

Maître Lidia M. Narozniak, procureure adjointe de la Couronne, Bureau des avocats de la Couronne, ministère du Procureur général

Docteur Michael Pollanen, médecin légiste en chef (membre non-votant)

Dorothy Cynthia Prince, membre du public

William James Shearing, membre du public

Docteur Fiona Smaill, professeure et directrice du département de pathologie et de médecine moléculaire, faculté des sciences de la santé, Université McMaster

Denise St-Jean, membre du public

Docteur David Williams, médecin hygiéniste en chef adjoint de l'Ontario

Membre dont le mandat va du 4 mai 2011 au 4 mai 2014 :

William McLean, membre du public

Faits saillants de l'année

En 2012, le CSED s'est acquitté de son mandat en améliorant la formation et la surveillance, tout en renforçant sa fonction d'examen des plaintes.

Plusieurs initiatives importantes ont été entreprises en 2012 :

1. Formation continue

Le Conseil de surveillance a poursuivi son programme de formation en 2012. Tous ses membres ont eu l'occasion d'approfondir leur connaissance du Bureau du coroner en chef et du Service de médecine légale de l'Ontario. La formation était axée sur l'amélioration de leur connaissance du système d'enquête sur les décès ainsi que des systèmes juridique et judiciaire. En outre, les membres ont eu l'occasion d'acquérir des connaissances concrètes en participant à des tournées sur le terrain avec des coroners et des médecins légistes.

2. Fournir un service professionnel et de haute qualité

Après une année complète de fonctionnement, le Comité des plaintes a pu évaluer ses procédures et améliorer ses communications publiques. Au cours de l'année, le Comité a travaillé en collaboration avec le Bureau de l'Ombudsman (Ontario) afin d'examiner et d'évaluer sa procédure de traitement des plaintes. Grâce à cet examen, le Comité a amélioré ses communications publiques, en élaborant un guide à l'intention du public. Ce guide énonce le mandat du Comité et décrit la procédure de traitement des plaintes. Il peut être consulté sous forme de brochure imprimée ou en ligne, sur le site Web du CSED.

3. Améliorer la fonction de traitement des plaintes par le CSED

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le CSED a participé à l'examen externe du système d'enquête sur les décès de l'Ontario qui a été effectué par KPMG, et en a assuré la supervision. Le CSED était l'un des commanditaires de cet examen et a joué un rôle essentiel dans le déroulement de ce projet.

Depuis la modification de la Loi sur les coroners en 2009, le système d'enquête sur les décès de l'Ontario a subi de nombreux changements. À la lumière de ces changements, l'examen de KPMG visait à évaluer le système actuel et à effectuer une analyse débouchant sur des recommandations pour améliorer ou renforcer le système. L'objectif ultime de cet examen était de déterminer si le système d'enquête sur les décès de l'Ontario sert de façon optimale l'intérêt public en général, notamment les besoins des familles et de la collectivité, la prévention des décès, la sécurité publique et le système de justice pénale.

Comité des plaintes (comité permanent)

Le comité des plaintes est chargé d'examiner les plaintes déposées contre un coroner, un médecin légiste et toutes les autres personnes qui, en vertu de la Loi sur les coroners, ont certains pouvoirs ou responsabilités dans les autopsies.

L'examen des plaintes vise à contribuer à l'amélioration du système d'enquête sur la mort de l'Ontario. Lorsqu'il étudie une plainte, le comité prend en considération les politiques et les procédures suivies durant l'enquête sur le décès et formule au besoin des recommandations.

Comité de la qualité (comité permanent)

Le Comité de la qualité a pour mandat d'effectuer des recherches et des analyses afin de recommander des politiques, des méthodes, des mesures de la performance, des protocoles et des programmes permettant d'atteindre des normes élevées d'assurance de la qualité et de reddition de comptes. Le Comité travaille en collaboration avec les intervenants, dont le Bureau du coroner en chef et le Service de médecine légale de l'Ontario, afin de veiller à la qualité supérieure et la responsabilisation des services de coroners et de médecine légale qui sont offerts en Ontario.

Comité de recherche sur les systèmes d'enquête (comité spécial)

Le Comité de recherche sur les systèmes d'enquête de coroner examine et étudie les systèmes d'enquête d'autres territoires de compétence. Le Comité examine les avantages, les inconvénients et les meilleures pratiques de divers systèmes, et formule des recommandations concernant le système d'enquêtes du coroner de l'Ontario.

Pour nous joindre

Veuillez adresser vos questions concernant le Conseil de surveillance à l'adresse suivante :

Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès
25, rue Grosvenor, 1er étage
Toronto (Ontario)
M7A 1Y6

Vous pouvez aussi communiquer avec le CSEF par courriel à DIOC@ontario.ca ou par téléphone au 1 855 240-3414 ou au 416 212-8443.



